

Barnufles-Cœur de ville



COMPTE RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2021

Ordre du jour

- La votation citoyenne sur la création d'une régie publique de l'eau
- Les Assises de l'écologie populaire
- Le référendum kremlinois annuel
- Election du bureau du conseil de quartier
- Inscription au projet participatif autour du square Ponticelli
- Questions des Kremlinoises et Kremlinois liées à la vie du quartier

Jean-Luc Laurent, le maire, Jean-François Delage, Premier adjoint et Elsa Badoc, maire-adjointe et élue de quartier ont ouvert le conseil de quartier en remerciant les personnes de leur présence.

La votation citoyenne sur la création d'une régie publique de l'eau

Jean-François Delage, Premier adjoint a présenté le projet de création d'une régie publique de l'eau en concertation avec 8 autres villes du Grand-Orly Seine Bièvre (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine). La votation citoyenne était ouverte jusqu'au 19 septembre durant laquelle il était possible de répondre par oui ou par non à la question suivante : « Êtes-vous favorable à la création d'une régie publique de l'eau potable dans votre commune ? »

Au total, la votation citoyenne a mobilisé 15 080 votants sur les 9 communes dont 1 842 au Kremlin-Bicêtre. Avec 94 % de oui, la votation citoyenne a permis de recueillir l'avis des habitants sur ce projet d'envergure.

Durant le conseil de quartier, Jean-François Delage a rappelé le calendrier de la mise en œuvre de la régie publique de l'eau, en cas de oui :

- 2021 à 2023 : Période transitoire durant laquelle le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) assure encore la gestion du service public de l'eau
 - Préparation du service public
 - L'eau sera fournie par Véolia et le SEDIF sous le contrôle des 9 communes
- 2024 : Fin de la délégation de service public avec Véolia et mise en place de la régie publique

QUESTIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE D'UNE REGIE PUBLIQUE DE L'EAU AU SEIN DE LA VILLE

Question n°1 : Est-ce que l'assainissement est concerné ? Est-ce que le prix de l'eau va augmenter ? Quels prestataires comptez-vous prendre ? Comment les 9 communes comptent gérer cette régie ? Pourquoi garder Véolia jusqu'à 2024 ?



Barnufles-Cœur de ville



Jean-François Delage : Nous conserverons la délégation de service public jusqu'en 2024. Nous avons jusqu'à cette date butoir pour mettre en place la régie publique et constituer une équipe dédiée à la gestion de l'eau. Pendant 3 ans, nous continuerons à payer le SEDIF pour continuer à avoir accès au service.

Jean-Luc Laurent : c'est bien qu'en démocratie, nous demandons l'avis des citoyens. J'ai consulté le Conseil municipal pour proposer la création de cette régie, mais nous n'avons pas voulu la faire sans vous demander votre avis. Aujourd'hui, 40 % des communes en France sont desservies par une régie publique de l'eau. Il y a actuellement un mouvement qui vise à remettre l'eau en régie publique.

La nouvelle délégation de service public du SEDIF n'a pas encore été attribuée.

La consommation et la gestion de l'eau potable représentent 18 millions de mètres cubes. Elles devraient évoluer à 20 millions par rapport à la croissance de population dans les 9 villes. Par ailleurs en Île-de-France, parmi les 150 communes, il y a une dizaine d'autres communes qui développent les mêmes orientations.

Question n°2 : Quels changements entraineraient la mise en place de la régie publique ? Y a-t-il des risques sur la qualité de l'eau ?

Jean-Luc Laurent : Jusqu'en 2023 l'eau sera fournie par Véolia, il y a des risques et des contraintes. Par exemple, se pose la question de la séparation entre les réseaux de distribution. Sera-t-elle physique ou virtuelle ? Auquel cas se posera la question de construire de nouvelles canalisations à côté des existantes. Cependant, il y a peu de chances que ce soit le cas. En effet, il est possible de mettre en œuvre une déconnexion virtuelle. Ce que l'on appelle le mécanisme de clapet. Il y a également la possibilité d'utiliser les mêmes canaux d'utilisations et payer le distributeur historique. Pour l'instant, à ce stade, le SEDIF n'y est pas favorable car il y aura des traitements d'eaux différents entre celle du SEDIF et celle de la régie.

Autre contrainte, trouver un opérateur. Nous sommes en train de regarder du côté de Viry et de Grigny, dans l'Essonne, et auprès d'Eau de Paris. Il y a des possibilités, les discussions sont en cours. Chaque Conseil municipal se prononcera le moment venu. La meilleure solution pour respecter le choix de chacun est de parvenir à un accord « gagnant-gagnant », mais si les discussions n'aboutissent pas ce sera au préfet de la région Île-de-France, qui est l'autorité compétente, d'arbitrer. En dernier recours, c'est le juge qui statuerait.

Jean-Philippe Edet : l'objectif de la mise en place d'une régie publique de l'eau c'est d'éviter que l'eau ne se transforme en bien marchand. Pourquoi mettre un bien commun dans les mains d'une entreprise privée ?

Sidi Chiakh : La tarification de la régie publique de l'eau c'est de payer une ressource au juste prix. Pourquoi nous devrions payer plus cher que nos voisins pour un service similaire ?



Barnufles-Cœur de ville

Les Assises de l'écologie populaire

Geneviève Etienne, maire-adjointe, a présenté le programme des Assises de l'écologie populaire (ADEP) qui se s'est tenu du 4 au 26 septembre dernier ainsi que le calendrier prévisionnel sur la mise en œuvre du plan écologique qui en découlera.

Elle a rappelé que depuis le lancement de la plateforme numérique, il y a eu 109 propositions de la part des Kremlinoises et plus 1 000 votes. En effet, cette plateforme numérique ainsi que les trois semaines d'ateliers du mois de septembre ont pour objectif de venir nourrir la réflexion de la municipalité sur les thématiques écologiques et environnementales. À ce titre, afin de co-construire ce plan en adéquation avec les attentes des Kremlinoises et des Kremlinois, la municipalité sollicite les habitants pour qu'ils puissent voter pour leurs 3 priorités qui seront mises en œuvre dès 2022.

Calendrier prévisionnel :

- Connectez-vous sur la plateforme ecologie.kremlinbicetre.fr
- Votez jusqu'au 31 octobre pour vos 3 priorités
- Suivez le débat d'orientations budgétaires du Conseil municipal du 25 novembre
- Découvrez les 3 premières mesures qui seront mises en œuvre dès 2022 !

Le référendum kremlinois annuel

Jean-François Delage a présenté le projet de référendum kremlinois annuel qui aura lieu le 28 novembre prochain. Chaque année, les Kremlinoises et les Kremlinois pourront se rendre aux urnes pour répondre à une question d'intérêt général et local.

Cette année la question qui sera posée est la suivante : « **Approuvez-vous l'organisation du nouveau marché forain avenue Eugène-Thomas les mardis, jeudis et dimanches matins ?** »

Vous pourrez répondre par oui ou par non en vous rendant dans votre bureau de vote habituel de 8h à 18h le dimanche 28 novembre prochain.

Attention : pour pouvoir voter le 28 novembre prochain, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales avant le 22 octobre 2021. Vous pouvez également devenir assesseur en envoyant votre candidature à kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr ou en vous rendant à l'accueil de la mairie.

QUESTIONS RELATIVES AU REFERENDUM KREMLINOIS ANNUEL

Question n°1 : Est-ce qu'il est envisagé de faire remonter le marché un peu plus haut ?

Corinne Bocabeille : Les commerçants remonteront sur l'avenue Eugène-Thomas. Nous pourrions monter en gamme et diversifier les commerces au niveau des produits alimentaires. L'idée est de tendre vers le bio et les circuits courts. Par ailleurs, il y a beaucoup de marchands similaires. Il y a un travail à faire. Nous souhaitons avoir un marché qui correspond à la clientèle du Kremlin-Bicêtre.

Une étude sur la redynamisation commerciale est parallèlement en cours. Elle portera sur la diversification de nos commerces (sédentaires et forains) et sur les leviers que nous mettrons en place pour réaliser cette diversification. La délégation de service public se termine dans 5 mois : le 28 février 2022, la régie publique commencera donc le 1^{er} mars.



Barnufles-Cœur de ville



Question n°2 : Pourquoi avoir choisi cette question ?

Corinne Bocabeille : Les commerçants exposants ne sont pas tous d'accord avec ce projet. Cependant, il permettra de repartager l'espace public en proposant un marché uniquement le matin.

Anissa Azzoug : la question du marché est essentielle. Il fait partie de l'agora, le cœur de la ville. En ayant recours au référendum, la ville vous permet de donner votre avis sur un projet d'intérêt général et local car le marché est événement ancré dans nos quotidiens. En répondant à la question, vous participez au marché que vous souhaitez.

Question n°3 : Que se passe-t-il si le taux de participation n'atteint pas les 50 % réglementaire ?

Jean-François Delage : Le Conseil municipal suivra le choix des Kremlinois. Des questionnements se posent quant à l'avenir de ce projet et sur la mise en œuvre de la régie publique. En organisant ce référendum nous vous proposons de choisir l'avenir du marché et de le créer à votre image.

Question n°4 : le marché du mardi est tout petit, est-il nécessaire de le conserver ?

Corinne Bocabeille : Le mardi est un marché uniquement alimentaire. Nous avons proposé aux commerçants manufacturés d'être présents, mais la clientèle n'était pas au rendez-vous. Le mardi, la clientèle est essentiellement locale et il permet de conserver une offre de produits frais. Le dimanche, c'est le jour le plus important. Selon les jours de marché, nous avons une clientèle différente.

Question n°5 : Qui peut voter ?

Jean-François Delage : Ce sont les mêmes conditions que pour un scrutin d'élection. Ce sont les mêmes règles qui s'appliquent.

Élection du bureau du conseil de quartier

Pour rappel, les conseils de quartiers se sont vus octroyer de nouvelles attributions : 1 bureau et un délégué de quartier (qui n'est pas un élu), un budget dédié pour réaliser des projets concrets et un droit d'interpellation en conseil municipal.

Les personnes suivantes sont candidates :

- Annie Césaire
- Laura Chaumont
- Isabelle Haon
- André Letowski

Le conseil de quartier décide de reporter la désignation des deux personnes suivantes, qui étaient absentes, pour leur permettre de se présenter :

- Aude Lalis
- Laurence Oget

Sont élus à l'unanimité : Annie Césaire, Laura Chaumont, Isabelle Haon, André Letowski.

Question : quelle est la durée du mandat ?

Elsa Badoc : le mandat est calqué sur la durée du Conseil municipal.



Barnufles-Cœur de ville



Atelier participatif autour du square Ponticelli

Le Maire a présenté le projet participatif autour du square Ponticelli. En effet, ce terrain qui appartient à la ville est actuellement en friche. D'une superficie de 4 200 m², la ville propose que ce projet soit l'émanation des idées des Kremlinois. À ce titre, des ateliers participatifs auront lieu pour penser ce nouvel espace. Vous pouvez vous inscrire en envoyant un courriel à l'adresse suivante : kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr.

Questions des Kremlinois liées à la vie du quartier

C'était très bien l'opération de vente de plantes à l'Espace Maigné, est-ce que l'on pourra la réitérer ?

Jean-François Delage : On peut réitérer l'opération.

Que fait-on en matière de prévention de délinquance juvénile ?

Jean-Luc Laurent : nous avons demandé à la préfecture de financer 10 postes de médiateurs, elle a donné son accord pour 3, que nous sommes en train de recruter. Des médiations et permanences sont prévues près du Point Information Jeunesse (PIJ). Avec ce service de médiation, nous souhaitons faire de la prévention quotidienne.

Où en est-on de l'avancée des travaux prévus place Victor Hugo et aux abords ?

Jean-Luc Laurent : Nous avons accepté le principe de fermeture avec un contrôle d'accès la nuit : il y a eu une décision favorable de la municipalité sur le périmètre des escaliers entre Anatole-France et l'espace culturel André-Malraux.

Un travail doit être fait sur la faisabilité du projet. Par ailleurs, il y a eu une demande de règlement par arrêté municipal, notamment pour les jeux de ballon afin d'éviter les nuisances sonores. Des panneaux vont être installés.

Autre projet, le verdissement de la place, initié par nos prédécesseurs. La ville avait obtenu une subvention Natura 2050 pour réaliser des espaces verts en transformant les espaces au sol. Le projet avait été validé, on le reprend de nos prédécesseurs. Il manque encore le choix des essences et des plantes avant de lancer la commande publique. Sur le fond vert, il faut une concertation avec les habitants, la tâche en reviendra aux maires-adjoints Frédéric Raymond et Geneviève Etienne. Il y aura la rénovation de l'espace minéral sur dalle avec une partie délicate, car il y a une division en volume entre la copropriété et la ville. Une décision doit donc être prise ensemble. Le 1^{er} octobre, une déambulation concertation avec les élus avec les propriétaires est prévue. On en reparlera en conseil de quartier. Le projet aura un rayonnement au niveau de la ville et pas uniquement au niveau du quartier.



Barnufles-Cœur de ville



Entre Carnot et la limite Ivry-Villejuif, nous subissons les réverbérations y compris le long mur du cimetière. Du lierre pousse régulièrement sur le mur du cimetière, mais il est régulièrement coupé. Pourquoi pas le laisser pour ramener de la verdure et éviter la réverbération et le bruit ?

Jean-Luc Laurent : il faut vérifier que le mur nous appartienne.

Place Victor Hugo, pour quelle raison la mairie prend en charge le cout de cette clôture alors que c'est une propriété privée ?

Jean-Luc Laurent : il s'agit d'une propriété privée, mais avec une servitude de passage. C'était une zone d'aménagement concerté. Le régime est donc différent.

Depuis 1 mois, nous avons un problème de distribution de courrier.

Jean-Luc Laurent : C'est un problème qui se retrouve d'en d'autres quartiers de la ville. La Poste ne distribue plus le courrier tous les jours. Cela résulte d'un choix de réaliser des économies de cette entreprise suite à sa privatisation.

Nous avons bien reçu le programme des journées du patrimoine, en revanche comment peut-on réserver quand on n'a pas d'ordinateur ? Je ne comprends pas pourquoi on nous oblige à réserver par mail. C'était le même problème au centre de vaccination.

Anissa Azzoug : On a pensé à la fracture numérique et aux usagers qui n'auraient pas la possibilité de faire les inscriptions en ligne. Il faut contacter directement l'association organisatrice qui est responsable de l'événement en question.

Jean-Luc Laurent : Effectivement, il faudrait mettre un numéro de téléphone sur les programmes qui nécessitent une inscription. Concernant le centre de vaccination, j'ai dû batailler avec la préfecture pour qu'il y ait un numéro de téléphone pour éviter la fracture numérique. Par ailleurs, dans les prochaines semaines, un camion de la Croix Rouge va passer au Kremlin-Bicêtre pour sensibiliser et proposer aux citoyens une formation sur les questions du numérique.

